

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Janvier 2018

CPEV – dernières nouvelles, premières propositions

A l'issue d'un premier cycle de discussions engagées entre les représentants des différentes faîtières, le gouvernement et les représentants de la CPEV, une première ébauche de proposition a été présentée début janvier. Les représentants de la caisse ont évoqué l'idée d'une variation du plan de prévoyance 2019 qui, rappelons-le, prévoyait l'allongement de la durée de travail de deux ans. Cette nouvelle ébauche prévoit un allongement moindre, de l'ordre de six mois ou d'un an selon les versions, assortis d'une hausse d'environ 1% de la cotisation des employés, et d'un mécanisme automatique de hausse supplémentaire s'enclenchant uniquement si la situation l'exige.

Si les contours de cette nouvelle proposition sont encore flous, ils sont néanmoins le révélateur de plusieurs éléments :

- Tout d'abord, et comme le réclamait la FSF, cette nouvelle proposition **prend en compte les résultats 2017** qui s'annoncent excellents (le chiffre de 7.9% de rendement est évoqué).
- Deuxièmement, on constate que **le plan de prévoyance 2019 peut évoluer**. Les discussions ouvertes permettent de faire bouger les lignes, et le gouvernement, qui décrit son rôle comme celui d'un "facilitateur" dans cette affaire, a associé sa pression à celle exercée par les faîtières sur le Conseil d'administration de la CPEV.
- Troisièmement, et c'est le cœur du problème : ces modifications demandent **un double sacrifice aux employés de l'Etat**, à la fois financier et en temps de travail alors que **tout va pour le mieux dans les comptes de la caisse**.

La position de base de notre faîtière ne change donc pas :

Le plan 2019 doit être retiré.

Le plan de 2013 doit pouvoir déployer ses pleins effets.

Les employés ne doivent pas payer davantage lorsque tout va bien !

Résolution adoptée par l'assemblée des délégués de la FSF du 10.01.2018

Réunis en assemblée des délégué.e.s extraordinaire traitant de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, les délégué.e.s de la FSF ont voté la résolution suivante :

Ayant pris connaissance de la situation concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et des obligations légales la concernant ainsi que du plan de prévoyance 2019 présenté par la CPEV, les délégué.e.s demandent :

- Que le plan de prévoyance 2019 soit rejeté, et que le dispositif prévu par le plan signé en 2013 soit maintenu jusqu'au déploiement de ses pleins effets.
- Que les discussions avec le Conseil d'Administration et le Conseil d'Etat soient poursuivies dans le but de réfléchir notamment à un mécanisme basé **sur les chiffres réels** garantissant le financement de la Caisse de pensions en cas de difficultés avérées.
- Que les négociateurs mandatés par la FSF poursuivent le dialogue avec les instances concernées.

En outre, ils considèrent qu'aujourd'hui, tout appel à la démission des membres du Conseil d'Administration de la Caisse de pensions représentant le personnel serait inopérant. Les délégué.e.s de la FSF décident enfin qu'une nouvelle assemblée des délégué.e.s sera prévue à l'issue des négociations pour prendre position sur le résultat de celles-ci.

Cette résolution, approuvée à l'unanimité, fixe donc la conduite à tenir pour la FSF ces prochaines semaines. Elle est complétée par les décisions prises ci-après concernant la mobilisation et les actions décidées pour le 25 janvier.

Journée d'action et mobilisation du 25 janvier 2018

Les délégué.e.s de la FSF ont également voté les décisions suivantes :

- Considérant le moment inopportun, la cible mal définie et la légalité de l'action difficile à garantir, le recours au droit de grève a été refusé à l'unanimité.
- La FSF lance une pétition pour rejeter le plan de prévoyance 2019.
- La FSF appelle ses membres à manifester de manière unitaire le 25 janvier 2018.

De nouvelles informations précises vous seront communiquées ultérieurement par le biais du site de la FSF et par les associations membres de notre faïtière.

FSF - Fédération des Sociétés de Fonctionnaires et du Parapublic Vaudois

**Pour que la vision pessimiste des experts ne soit pas financée
par les employés de l'Etat de Vaud!**

Soutenez notre pétition! Signez et faites signer! Plus d'infos sur www.fsf-vd.ch



Droit de grève, quelques précisions

Comme évoqué plus haut, l'assemblée des délégué.e.s de la FSF s'est prononcée contre un appel à la grève lors de la journée du 25 janvier 2018. Lors de l'assemblée du personnel du 11 janvier 2018, certaines autres organisations syndicales ont appelé à un arrêt du travail. A cette occasion, nous vous rappelons quelques éléments concernant le droit de grève dans la fonction publique, réglés aux articles 52 et 53 de la Lpers.

- La grève est réputée "licite" si un acte de non-conciliation a été délivré par l'autorité de conciliation compétente.
- Certains corps professionnels ne disposent pas du droit de grève. C'est le cas des fonctionnaires de police et des gardiens de prison.
- En cas de grève, l'employé ne touche pas de salaire. Si la grève est dite "reconductible", le salaire reprend le jour où l'employé reprend le travail. Dans l'exemple d'une grève reconductible débutée un jeudi, reconduite le vendredi et où l'employé reprend le travail le lundi, les salaires du samedi et du dimanche sont également retenus.
- Un employé qui se mettrait en grève de manière illicite s'expose à des sanctions de la part de son employeur.
- Enfin, certains services de l'Etat sont astreints au service minimum.

Dans la situation qui nous occupe et au moment de la rédaction du présent document, l'autorité de conciliation n'a pas délivré cet acte.

**J'ai besoin de davantage de renseignements, il me reste des questions.
A qui m'adresser ?**

Notre bureau fédératif est à disposition pour répondre à vos questions, pour venir présenter la situation devant des membres de votre association. La FSF continuera à communiquer au fur et à mesure que la situation évoluera. Nous vous encourageons à relayer nos informations à vos collègues sur les lieux de travail, dans les endroits prévus à cet effet !

**La SPV est à disposition pour participer à
des assemblées d'établissement sur la CPEV.
Contact : info@spv-vd.ch**